

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RECLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 30 Avril

## LE VERDICT

Le jury de la Seine a fait un raisonnement qui ne brille ni par la logique, ni par le courage et auquel nous ne saurions nous associer. Il s'est dit que Ravachol pouvait aller se faire pendre ailleurs et que la cour d'assises de la Loire l'attendait pour lui demander compte de l'assassinat d'un vieillard de quatre-vingts ans, il était superflu et peut-être prudent de ne pas le condamner tout de suite à la peine capitale.

Ravachol a donc obtenu le bénéfice des circonstances atténuantes, en dépit de ses cyniques aveux et des fermes réquisitions de M. de Beaurepaire.

Nous craignons de nous égarer si nous nous mettons à la recherche des circonstances mystérieuses qui ont pu atténuer, aux yeux du jury, l'horreur des crimes commis par la bande de Kœnigstein. Le verdict est rendu, il n'y a plus qu'à l'enregistrer ; cependant nous devons constater que les jurés américains de Chicago ont été moins émus que les nôtres, des menaces anonymes qui leur étaient adressées.

Nous le regrettons, mais nous ne pouvons nous empêcher de dire qu'une partie de la responsabilité du verdict rendu doit retomber sur certaines feuilles qui, elles aussi, ont plaidé les circonstances atténuantes avant que le jury ne les admette.

Intransigeants de droite et radicaux faisaient, tout dernièrement, une campagne contre le gouvernement à propos des arrestations opérées dans le monde anarchiste ils se demandaient si on ne portait pas atteinte à la liberté individuelle, si on n'ouvrait pas une ère d'arbitraire, etc., et l'on en venait à conclure, les yeux baissés, que le gouvernement n'a peut-être pas absolument tort d'arrêter les gens qui font sauter les maisons, mais qu'on ne saurait pourtant l'approuver sans réserve.

Quoi d'étonnant si ce langage équivoque impressionne les jurés et les empêche, dans une certaine mesure, de remplir leur devoir ?

Eh ! bien, non, il faut avoir la franchise d'approuver le gouvernement ou le courage de le blâmer : il n'y a pas de terme moyen.

La dynamite n'est pas une opinion, c'est un explosif. M. Camille Pelletan lui-même en conviendrait le jour où il sauterait ; le malheur veut qu'il attende la catastrophe pour faire cet aveu ; mais tout le monde n'est pas de cette bonne pâte !

Nous aimons la liberté, mais nous ne la réclamons ni pour les voleurs, ni pour les faussaires, ni pour les assassins, ni pour les dynamitards, parce que leur façon d'en user gêne la nôtre.

Le rôle du gouvernement est de protéger notre liberté et celle de tous les concitoyens paisibles — quelle que soit leur opinion. — Il ne consiste pas à nous laisser exposés aux attentats des bandits de toute espèce. Le gouvernement ne doit pas seulement réprimer ces attentats quand ils se produisent, son devoir est de les prévenir chaque fois qu'il le peut.

Cela est si vrai, que M. Pelletan ne raisonne pas autrement quand il parle politique. A-t-il considéré les poursuites contre les boulangistes comme des attentats à la liberté individuelle ? Non. Il n'y avait pourtant pas eu, que nous sachions, de barricades boulangistes ! Il aurait pu y en avoir et c'est pour cela que M. Pelletan a applaudi, tandis que les monarchistes jetaient les hauts cris. Ils ne pensaient pas plus alors à la liberté que M. Pelletan n'y songe lui-même aujourd'hui.

Les uns et les autres obéissent à des considérations d'ordre... ministériel qui sont indifférentes à la masse du public.

L'électeur veut bien qu'on lui parle politique quand il y a lieu, la veille d'une élection, par exemple ; mais il a son pain à gagner, ses affaires à diriger, en dehors de ces périodes. Si vous cherchez à l'agiter, en

invoquant le nom de la liberté, parce que la police a mis la main sur une bande de mal-fauteurs, il n'y comprendra rien et il prendra parti pour les gendarmes, en quoi nous estimons qu'il aura parfaitement raison.

En somme, ce qu'il faut constater avec tristesse, c'est que l'habitude prise par l'opposition (nous parlons de toutes les oppositions intransigeantes) de tout critiquer et de tout condamner, les hommes et les institutions, finit par créer dans les basses couches sociales et parmi les malheureux un état d'exaspération qui confine à la folie et qui la produit réellement dans bien des cas.

Nous terminons, à la veille des élections municipales, par les sages paroles de notre confrère du *Petit Journal* :

« A cette heure même, sous le coup d'événements inquiétants, une opinion se forme qui, bon gré mal gré, se traduira dans les innombrables votations qui mettent en mouvement jusqu'aux plus modestes communes.

» Nous souhaitons seulement, puisqu'une telle influence est inévitable, qu'elle ne tourne point à l'obsession, qu'elle laisse à tous le sang-froid, qu'elle s'exerce dans le sens d'un examen plus approfondi des intérêts et des personnes appelées à les défendre.

» Nous traversons une époque de renouvellement et de transformation dans les cadres et le personnel de la politique.

» Les institutions se sont raffermies, la République devient de plus en plus le patrimoine de l'unanimité des citoyens, et il n'y a plus que des fous ou des entêtés sans mandat pour refuser de voir la lumière qui les éblouit ; mais parmi ceux qui ont combattu pour et contre, de nombreuses manifestations de fatigue s'accusent ; c'est pourquoi la venue d'hommes nouveaux déjà bonne aux dernières élections générales sera nécessaire dans l'avenir.

» Les élections municipales n'engagent pas les élections de la Chambre, mais elles donneront sans doute des indications précieuses

dont il faudra savoir profiter. Nous les attendons avec confiance. »

La haute portée de ces conseils n'échappera à personne. J. QUERCYTAÏN.

## INFORMATIONS

### L'effectif de l'Armée pour 1893

Le budget de la guerre pour 1893 présente une particularité curieuse qui mérite d'être signalée.

L'effectif de l'armée prévu pour 1893 est inférieur à celui de 1892 de quatre mille hommes environ, et cette infériorité a pour conséquence une diminution de dépense d'entretien de 3 millions environ.

Cet état de choses tient à ce que l'armée contiendra dans ses rangs en 1893 la classe 1891, qui doit être incorporée en novembre 1892. Or, on sait que la classe 1891 est celle qui se compose des jeunes gens nés en 1871.

Cette classe a, par suite des événements de 1870-71, un contingent très diminué qui tient à ce que la mortalité a été très grande et la natalité très atténuée pendant et après la guerre franco-allemande.

La répercussion se fera sentir dans toute son étendue en 1893, et continuera encore, quoique dans des proportions moindres, durant les années 1894 et 1895, puis l'on se retrouvera en présence de contingents normaux, les jeunes gens des classes subséquentes étant nés dans des circonstances normales.

### Les retraites proportionnelles

M. de Freycinet déposera, dès la rentrée, un nouveau projet sur les retraites proportionnelles.

### Au Dahomey

Une dépêche de Kotonou annonce que le gouverneur a fait arrêter un maître médecin des troupes de Behanzin qui était venu pour espionner aux environs de Porto-Novo.

### Faux bruit

Mardi matin, le bruit courait qu'un attentat aurait été commis chez M. Quesnay de Beaurepaire.

Renseignements pris, il n'y avait rien de vrai.

### Le meeting du 1<sup>er</sup> mai

Le grand meeting du 1<sup>er</sup> mai aura lieu salle Favié.

La veille des affiches annonceront les noms des orateurs.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 22

## UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

### PROLOGUE

Les massacres d'Auvergne

### IX

LA CONSIGNE DU REITRE

— Oh ! rien que celle de la grande porte de l'appartement de la reine.  
— J'ai votre promesse !  
— Eh ! oui ! tu l'as !  
— Jurez par la Bible !...  
— Quel enragé !... je le jure.  
— Voici la clef.  
— Mais ce n'est pas tout.  
— Je comprends : il y a d'autres portes derrière la porte d'entrée de l'antichambre, sur le palier.  
— J'en vois trois, mon poulot.  
— Ce n'est pas toujours celle de la reine, que vous voulez connaître !  
— Indiscret !... Dis tout de même.  
— Au fait, connais-tu celle de dame Marguerite, vous avez presque celle de la baronne de Sauve, puisqu'il n'y en a que trois.  
— Voyez donc le malin ! Ainsi la porte de

la reine...

— Et la deuxième à gauche.  
Et celle de la dame de Sauve ?  
— La première.  
— La troisième porte conduirait en conséquence chez madame de Duras ?  
— Celle-là est à droite dans l'antichambre.  
— Merci, mon menin.  
— Je ne vous parle point d'une baie à voussure qui se trouve du même côté, et d'où une escale tournante mène au haut du donjon.  
— Vers le pigeonnier.  
— Au-dessous duquel les décharges et mansardes, qui servent de logement aux pages, caméristes et chambrions. Vous ne vous égarerez pas là...  
— Hé ! hé ! pensa le roi, faut de grives on prend...  
— Bonne chance, Sire ! et souvenez-vous de votre promesse.  
— Encore un mot, petit !  
— Quoi encore ?  
— De quelle couleur est le ruban de ton pourpoint, car on n'y voit guère.  
— Incarnat, dit-il, c'est la couleur de ma dame.  
— Déjà ! Peste !... mais c'est la couleur de madame de Guiche.  
— S'il eût fait clair, le rougeur du page n'eût pas échappé à Henri.  
— Peux-tu me trouver une faveur rose ? demanda ce dernier.  
— J'en demanderai aux filles.  
— Eh bien ! tu la couperas juste longue comme ton petit doigt, tu y perceras un cœur au mi-

lieu, et tu la remettras...

— Pas à madame de Duras ?  
— Dieu t'en garde ! elle jetterait les hauts cris la vieille péronnelle... à moins qu'elle ne se pâmat d'aise.  
— Alors à la baronne de Sauve.  
Le Béarnais lui donna une tape sur la joue.  
— Allons ! va... Tu feras ton chemin, petit...  
— Dans les armes, Sire ! vous me baillerez l'épée demain.  
— Et vers le cœur des dames, ajouta le roi.  
— Cela va de soi, dit le narquois page en gravissant l'escalier. Mais ne soyez pas jaloux, si quelque jour...  
— Petit drôle, murmura Henri.  
Petit page, devenu grand et chevalier, devait plus tard mériter cette appellation du mari de Marguerite.  
— Allons maintenant voir mes deux agnès là-haut ! se dit Henri.  
Et il prit le grand escalier pour gagner la cour où le capitaine Marcé, commandant du château, avait fait conduire Michel, Jeanne et son fils, ainsi que le prêtre, la bénédictine et la petite Marie de Beauvilliers.  
Il avait à peine quitté le caracol de service, que la même ombre qui avait suivi le page dans la cour se détacha du mur y attendant, et se dirigea rapidement vers le hangar où Gargantua avait fait si chère lie et si riche gonfrade.  
Bien gravé et repu, le mâche-dru avait fini par s'endormir sur place, dodelinant de la tête et ronflant comme le bourdon du grand orgue de Notre-Dame.  
— Capitaine Gargantua ! cria une voix ton-

nante.

Comme nû par un ressort, le reître allemand, réveillé en sursaut, se redressa, l'œil grand ouvert roide comme un piquet.  
— Brésent ? fit-il.  
— Au nom du roi...  
— Ah ! c'èdez vous, mossié t'Aupigné.  
— Tu vas m'obéir à la lettre.  
— Ch'opéis.  
— Pour vaincre le sommeil, tu vas te promener dans la cour jusqu'à ce que tu entendes sonner dix heures à l'horloge du château.  
— Triplet et mon pon lit...  
— Desobéissance au roi : pendu !  
— No, no, che ne veux pas être bendu... Ché me bromènerai.  
— Et tu attendras...  
— Avec mon ébée ?  
— Ch'addentrâi.  
— A l'heure, dite, il en est neuf maintenant, je viendrai te prendre, je te posterai, et quiconque voudra passer...  
— Che l'empêche comme un bulet.  
— Non, tu t'en garderas bien tu serais pendu.  
— Encore bendu !... der Teuffel che ne gombrenes pas.  
— Tu n'as pas besoin de comprendre.  
— S'ist whar ! c'est chaste.  
— Tu te contenteras de l'empêcher de passer.  
— Mais s'il ne veut pas ?  
— Tu crieras, tu l'embêteras, tu feras un varcarne de diable.  
— Oh ! soyez dranguille, mossié t'Aupigné ; je saïs beugler comme un daureau...  
— Aussi ais-je toute confiance en toi.



Une conversation avec M. Loubet

Un rédacteur du Figaro a eu un entretien avec M. Loubet sur les derniers attentats et sur le 1<sup>er</sup> mai.

Le ministre, la veille du procès, avait reçu avis qu'il se passerait quelque chose.

Il téléphona à M. Lozé qui lui déclara que toutes les précautions étaient prises.

Quelques secondes après, avait lieu l'explosion du boulevard Magenta.

M. Loubet a ajouté qu'il continuerait les mesures déjà prises et qu'elles sont le seul moyen d'en finir avec l'anarchie.

Quand à la journée de demain, il croit qu'il ne se passera rien.

On peut donc pleinement rassurer le public et dire que le gouvernement est très décidé à faire son devoir.

Manifeste socialiste

Un journal spécial pour les socialistes paraîtra dimanche.

Il publiera un manifeste adressé au prolétariat international dans lequel il est dit que la société bourgeoise se sent trembler sur sa base.

Les gouvernants se sont affolés jusqu'à l'arbitraire.

Un mouvement conscient se produit parmi les travailleurs de tous les pays du monde.

Le manifeste invite le prolétariat à appuyer tous les meetings de revendications sociales qui y seront développés.

Il faut s'emparer des municipalités en y envoyant des socialistes révolutionnaires.

Il termine en disant que les armes et la violence sont inutiles au prolétariat.

Les anarchistes

La plupart des journaux blâment vivement la faiblesse du jury qui a jugé Ravachol.

Quelques-uns cependant, notamment la Lanterne et la Libre parole, approuvent le verdict. Ravachol et Simon sont toujours à la Conciergerie.

Ils ne se pourvoieront pas en cassation.

A la suite de lettres menaçant de faire sauter le palais de justice et la préfecture de police, des mesures d'ordre exceptionnelles ont été prises.

Le président des assises, M. Gués, a reçu également des lettres de menaces.

Il paraît certain que les anarchistes arrêtés mercredi n'ont pas participé à l'explosion du restaurant Véry.

L'explosion serait l'œuvre de l'Italien Pini et Gustave Mathieu.

Pini aurait organisé une véritable bande, et, grâce à ses vols, disposerait de sommes considérables.

Dynamite en chemin de fer

A Laon, un chauffeur de chemin de fer prenant du charbon pour le foyer de sa machine, trouva un paquet de cinq cartouches de dynamite.

Il éteignit sa machine et examina tout le charbon sans résultat.

Visite présidentielle

M. Carnot a visité jeudi les blessés du restaurant Véry à l'hôpital Saint-Louis.

Il a remis 1,000 francs à la famille Véry, 1,000 francs à Hamond et Gaudon, et 100 francs à la cuisinière.

A Rome

On mande de Rome que les ouvertures des galeries souterraines qui vont de l'église Saint-Pierre au Vatican ont été murées en prévision des manifestations du 1<sup>er</sup> mai.

— Et churer... churer comme un vrai reître ! tute la burg en dremblers.

— C'est ce qu'il faut. Cela fera fuir le... celui à qui tu auras affaire.

— Et s'il se saute !

— Tu le poursuivras en criant toujours, jusqu'à ce que j'arrive, mais sans lui faire le moindre mal. Garde-t'en bien, tu serais pendu.

— Duchurs bendu, der Teufel !

— Ah ! une recommandation expresse ! Et re-tiens-la bien, car tu serais pendu au lever du soleil.

— Der Teufel ! che ne veux bas être bendu.

— Eh bien ! n'écoute rien, celui qui te parlera contrefit-il même la voix du roi, et te menaça-t-il comme tel.

— Ia, ia, che gombrends.

— Tu comprends explique-toi.

— Celui gue... celui gui... Eh ben ! non che ne gombrends bas.

— Tu as la consigne : obéis.

— Bourdant si...

— Tu fais des observations, ce me semble.

— Der Teufel ! si c'èdre le roi en bersonne ?

— Tu ferais comme je t'ordonne, où tu serais pendu : ordre du roi.

A ces mots, d'Aubigné laissa le reître qui se grattait les cheveux sous son cabasset de fer, tout en marmottant :

Karkantua ne veut pas être bendu, lui... Mais der teufel, burgoi touc qu'ils salent tus gue che veux surdout pas être bendu !... Est-ce qu'ils gonnaidraient donc mon bedit histoire... là pas, au Grandebourg, avec mon femme Grethe et cet

La presse française

Tous les journaux commentent le verdict de l'affaire Ravachol.

M. Magnard dit dans le Figaro :

J'imagine que les illusions ne sont pas possibles. Les anarchistes doux sont des imbéciles ou des farceurs qui exploitent la badauderie publique. Quant aux anarchistes violents, aux propagandistes par le fait, ce sont purement et simplement des assassins qui ne méritent ni commiseration, ni attention.

De la Justice :

Quelques maisons peut-être sauteront encore. Si les auteurs des crimes sont arrêtés, on les enverra à Cayenne, d'où ils sortiront quand ils seront las d'exercer impunément leurs talents sur la population de la Guyane. Le bagne de Cayenne est l'endroit d'où il est le plus aisé de sortir quand on en a assez. Mais en revanche, le 1<sup>er</sup> mai, on assomera nombre de braves socialistes, et les nigauds crieront que la société est sauvée.

Le Temps :

Les gens qui ont peur de la responsabilité qu'ils auraient à porter s'ils se montraient impitoyables dans la défense de la loi, vont au devant d'une responsabilité singulièrement plus lourde, lorsqu'ils inclinent à traiter avec indulgence des hommes qui mettent en question l'existence de la loi.

CHRONIQUE LOCALE

Élections municipales

Nous recevons de M. François Roussel, chef adjoint du cabinet du Président du Conseil des ministres, la lettre suivante :

Paris, le 27 avril 1892.

Monsieur,

Voulez-vous, par la voix de votre journal, me permettre d'adresser au Conseil municipal mes chaleureux remerciements pour l'honneur qu'il m'a fait en associant mon nom à ceux de ses membres sur la liste des candidatures soumises au corps électoral ?

Permettez-moi aussi d'exprimer dans vos colonnes le profond regret que j'éprouve d'être empêché de remplir, au milieu de nos concitoyens, mes obligations de candidat et d'électeur républicain.

Retenu au ministère de l'Intérieur par un devoir étroit, qu'un concours exceptionnel de circonstances rend manifeste à tous les yeux, j'aurai, si je suis élu, un souci d'autant plus vif de prendre exactement part à toutes les délibérations du Conseil municipal et d'y soutenir cette politique, ancienne à Cahors, qui prend ses inspirations dans le culte de la liberté, l'intérêt des travailleurs et le sentiment de la solidarité sociale.

Agréez, etc.

François ROUSSEL.

Protestations

Nous recevons, les protestations suivantes :

Monsieur le Directeur,

Je vous serai très obligé de déclarer dans votre journal que mon nom a été mis, sans mon assentiment, sur une liste de candidats au Conseil municipal. Je suis ouvrier et je tiens essentiellement à rester en dehors de toute lutte électorale.

Veuillez agréer, etc. A. CLÉMENT, fils, Ouvrier peintre.

Idalio !... Der Teufel !

L'histoire du capitaine Gargantua dans son pays natal avait son côté tragique. Nous aurons à la faire connaître en temps et lieu.

Pour le moment, rejoignons le bon roi Henri à la tour, où il voulait revoir ses agnats de Pailhat.

Michel, l'ami de Jeanne, était couché sur un bon lit, et la bonne sœur soignait délicatement le jeune calviniste blessé.

A ce temps, dans les monastères la plupart des religieuses qui avaient conservé la règle primitive, possédaient quelques notions de médecine et de chirurgie; l'emploi d'aucun simple ne leur était inconnu. Ces éléments de science devaient être précieux à cette triste époque de troubles civils.

Le vieux prêtre disait ses Heures à la lueur d'une lampe, et les deux enfants jouaient aux pieds de la pauvre folle, devenue aussi naïve qu'eux. La folie de Jeanne était douce et mélancolique; par moments elle disait à Marcel :

— Soit gent et sage ?... Point haro ne fais : bon papa il gronderait !

Mais les deux diabolins ne faisaient que plus de tapage. On eût dit du reste que depuis longtemps ils se connaissaient... Marcel appelait déjà Marie sa petite mie ! et Marie lui répondait « mon aimé page ! »

— A la bonne heure ! fit une voix gaillarde, en même temps qu'un visage jovial se montrait sous la portière. Ventre-saint-gris, j'aime qu'on se gaudisse.

— C'est notre gentil sire et roi, crièrent à la fois les deux petits lutins, en sautant aux jambes de Henri.

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de vouloir bien insérer, dans le numéro de ce jour, la protestation suivante :

Je proteste contre l'abus qui a été fait de mon nom, inscrit sans mon consentement sur des listes. Je ne suis pas candidat aux élections municipales.

Veuillez agréer, etc.,

MARMIESSE, fils.

Monsieur le Directeur,

J'ai recouru à votre journal pour faire connaître aux électeurs que je ne suis pas candidat.

Si mon nom figure dans quelque liste, c'est sans mon adhésion. Je remercie les personnes qui ont bien voulu me désigner, mais je ne puis ni ne veux accepter à cause de mes occupations.

Agréez, etc.

J.-C. COURSE, n<sup>st</sup>.

Ecole municipale de dessin

Les élèves de l'école de dessin sont informés que les travaux de concours pour les prix de fin d'année commenceront le 3 mai prochain.

Dans sa dernière visite, M. l'inspecteur général de l'enseignement du dessin ayant manifesté sa satisfaction pour les méthodes employées et les résultats obtenus nous rappelons cette date afin que les élèves moins assidus fassent leurs efforts pour mériter les félicitations adressées à l'Ecole et justifier les sacrifices que s'impose l'administration municipale.

Cour d'assises

Voici la liste des jurés appelés à siéger aux assises du département du Lot, qui doivent s'ouvrir à Cahors le lundi 16 mai prochain, sous la présidence de M. Laboulbène, conseiller à la cour d'Agen :

MM.

Joseph Moncany, cultivateur à Gibrat.

Fabre Antoine, officier de santé à Queyssac.

Urbain Poumeau, conducteur voyer à St-Céré.

Antoine-Hilaire Lacoste, avoué à Gourdon.

Amand Caussanel, propr. aux Brasconnies.

Antoine Delpech, maire à Pech-de-Maurs.

Mathieu-Hippolyte Pouzet, nég. à Mauroux.

Emile Sourdis, propriétaire à Lavercantière.

Louis Louradour, maire à Dorval.

Sylvain Miffre, médecin à Payrac.

Ambroise Gaby, capitaine en ret. à Souillac.

Edouard Danglars, propriétaire à Souillaguet.

Jean-Baptiste Lalo, greffier de paix à Lauzès.

Marc-E.-L. de Maynard, propr. à Copeyre.

Adrien Delpech, propriétaire à Cabreyries.

Pierre-François-Louis Brugel, méd. à Figeac.

Blaise-J.-F. Couture, propr. à Cazes-Sérignac.

Louis Dournes, propriétaire à Faycelles.

Jean Deval, propriétaire à Mostelat.

Bertrand Jarize, maire à Pinsac.

Jean-Baptiste Cestarès, agent d'af. à Souillac.

Benjamin Barreau, rentier à Cahors.

Dominique Gasquet, maire à Lasplaces.

Pierre-J.-F. Houdradou, médecin à Figeac.

Jean Ramet, rentier à Martel.

Auguste Girles, propriétaire à Bornes.

Jean-Pierre Latapie, cultivateur à Rudelle.

Louis Vic, ancien notaire à Souceyrcac.

Jean Delpach, propriétaire à Terry.

Emile Lamouroux, propriétaire à Courdon.

Paul Born, maire, à Sol-de-Fons, com. de Fons.

Gabriel Clavel, liquoriste à Gourdon.

Jean-David, sous-off. en retr. à Castelnau-Mont.

Basile Fayt, docteur-médecin à Théminettes.

Paulin Ayroles, propriétaire au Py.

Jules Puech, notaire, maire à Puy-l'Evêque.

Jurés supplémentaires

Ernest Cangardel, ancien négociant à Cahors.

— Jarnigoi ! il n'est point de roi ici, mais un bain de plus... Et vous, révérend, continuez vos gauds (oraison), je vous prie. J'aime les gens qui font leur métier et rien que leur métier.

Aussitôt le grand diable à quatre se fit petit enfant, et tombant sur ses genoux et ses mains, se mêla aux ébats des marmots, batifolant avec eux, contrefaisant tantôt le chien, tantôt le chat et d'autres animaux.

En temps, il riait comme un vrai fou qu'il était, puis caressait le blondin et baisait la brunette sur les deux joues.

Ce fut au milieu de ces ébrouissements que la portière de herbeline se souleva de nouveau, et que l'éclat de plusieurs flambeaux, portés par des pages lucernaires, se répandit dans la pièce, montrant la reine et ses dames.

La bonne Marguerite ayant appris par Crillon, pendant le souper, l'histoire des enfants et de leurs compagnons, ainsi que leur présence au château d'Usson, vint également leur rendre visite et s'informer de l'état de Jeanne comme de celui du blessé.

Elle sourit à la vue de Henriot folâtrant ainsi, puis s'approcha d'abord de Jeanne. Ce que voyant le roi fut rappelé au sentiment de la compassion pour l'infortunée fille du monstre.

— Chut ! fit-il aux enfants, un doigt levé et prenant subitement l'air sévère d'un pédagogue. Soyons tranquilles, sinon...

— Sinon ? demanda Michel d'un air mutin.

— Sinon, je ferai le roi.

— Ouiche ! tu n'es pas un vrai roi, toi !

— Hein ! et pourquoi s'il vous plaît ?

— Parce que... commencèrent à la fois les

Louis Layton, imprimeur à Cahors.  
Louis Combelles, maître d'hôtel à Cahors.  
Jean-H.-L. de Larrard, dir. de la banq. à Cahors.

Véloce-Sport Cadurcien

MM. les membres du V.-S. C. sont instamment priés d'assister à la réunion extraordinaire qui aura lieu ce soir, à 8 h. 1/2, au siège de la Société (café Tivoli).

Ordre du jour : Reddition des comptes du banquet.

Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du 28 avril

Une condamnation à 5 fr. d'amende est prononcée pour délit de pêche et quatre condamnations à 50 fr. d'amende pour délits de chasse.

— Le sieur Cazes, Pierre, charpentier à Castelnau, prévenu du délit de coups et blessures, est condamné à 16 fr. d'amende.

— La nommée Marguerite Galtié, veuve Armand, de Brouelles, commune de Maxou, est condamnée à 50 fr. d'amende, pour falsification de miel.

— Un menuisier de Cahors, le nommé Emile Chalmandrey, est condamné à 8 jours de prison, pour outrages aux agents de l'autorité.

— Une rixe avait lieu dernièrement entre les frères Cantayre et le nommé Delpech, de la Barre. Au cours de la dispute, celui-ci reçut des blessures qui le mirent au lit.

Assignés en correctionnelle, les frères Cantayre s'entendent condamner, l'un à 15 jours de prison, l'autre à 50 fr. d'amende.

— La nommée Louise Breil, épouse Boussat, ménagère à Castelnau, est condamnée à 6 mois de prison pour vol de numéraire.

Vers

Il y a quelque temps, nous signalions un vol d'une lettre chargée venant de Lauzès.

A la suite d'une enquête, la gendarmerie de St-Géry s'est rendue à Vers, où elle a procédé à l'arrestation du nommé C... E..., qui est soupçonné d'avoir commis ce détournement.

C... E..., après avoir comparu devant le juge d'instruction, a été écroué à la maison d'arrêt de Cahors.

Causeries agricoles

Petite encyclopédie agricole et horticole

LA VIGNE

(Suite)

» La quantité de chaux à employer est subordonnée à celle du sulfate de cuivre. Elle devra être d'un tiers du sulfate s'il s'agit de chaux vive, en pierres et de l'espèce qu'on désigne sous le nom de chaux grasse; elle sera de moitié, si on se sert de chaux en poudre, éteinte à l'air; enfin, elle devra être égale à celle du vitriol, si on utilise la chaux éteinte dans l'eau ou chaux en pâte.

» Pour préparer la bouillie, il faut faire dissoudre à part le sulfate de cuivre dans une certaine quantité d'eau que l'on a mesurée à l'avance et délayer la chaux dans une autre quantité de liquide également connue. On mélange les deux préparations après avoir eu soin de passer l'eau de chaux à travers un tamis ou une toile grossière, afin de retenir les grumeaux qui pourraient obstruer le pulvérisateur, et on ajoute l'eau nécessaire pour que la bouillie représente la dose voulue de principes actifs.

deux lutins.

Parce que ?

— Tu ris trop, répondit le garçonnet.

— Et que je t'ai mené par le bout du nez, dit la fillette.

— Ventre-saint-gris ! c'est une leçon. Je corrigerai.

Jamais il ne se corrigea complètement, le bon Henri, et il ne fut pas moins un grand roi. Ses défauts furent dépassés par ses qualités.

Marguerite interrogeait Jeanne, et celle-ci répondait à la reine avec sa douce voix et son œil mélancolique, un peu égaré, de si navrante façon, mêlant toujours à ses réponses le nom et l'image du pauvre père, que tous les assistants en étaient profondément émus.

Tout à coup, la reine entendit pleurer et sangloter derrière elle. Se retournant, elle aperçut le roi, (pleureur s'il en fut !) qui répandait un flux de larmes.

— Pauvre Henriot ! se dit-elle. Il a vraiment le cœur tendre... Ah ! s'il n'aimait pas tant l'ail !...

De la folle, Margot alla vers le blessé, et s'enquerra également avec intérêt de sa situation. Marcel, pour la remercier, prit la main de la princesse et la baisa. Celle-ci daigna ne pas la remercier.

Quoique simple pâtre, il était beau de figure, Michel l'orphelin ! De larges épaules, un cou musculeux et une poitrine qui se soulevait puissamment sous les battements de ce cœur tout primitif, annonçaient la vie et la force.

(A suivre.)



Il peut arriver qu'on n'ait pas toujours à sa disposition et au moment voulu de bonne chaux ; on peut alors la remplacer par des cristaux de carbonate de soude que l'on trouve chez tous les épiciers. Il en faut un cinquième de plus que du sulfate de cuivre. On aura ainsi ce qu'on appelle la bouillie bourguignonne. Elle n'est peut-être pas tout à fait aussi efficace que la bouillie bordelaise et coûte un peu plus cher, mais elle est plus facile à préparer et à répandre avec les appareils de pulvérisation.

S'il s'agit de combattre le Black-Rot, on aura recours également à la bouillie bordelaise, mais il faudra élever la dose du sulfate de cuivre à 6 pour cent.

La condition indispensable pour obtenir de bons résultats du traitement, c'est de l'appliquer de bonne heure, avant toute atteinte de la maladie, comme moyen préventif. Il faudra donc faire une première application au printemps dès que les pampres auront 15 à 20 centimètres de long ; puis la renouveler toutes les trois semaines afin de recouvrir de bouillie les parties qui auront poussé dans l'intervalle. En général trois traitements suffisent, mais dans les années de forte invasion, ou quand les pluies lavent fréquemment les feuilles, un quatrième est nécessaire vers la fin d'août ou le commencement de septembre.

Il me reste à vous dire quelques mots de l'anthraxose. Cette affection qui est caractérisée par des taches noires qui corrodent toutes les parties vertes et fraîches de la vigne. Un des meilleurs moyens de la traiter c'est de badigeonner pendant l'hiver, avant la pousse, tous les bois de la vigne, tronc, coursons et branches à fruit avec une dissolution contenant 50 pour cent de sulfate de fer au vitriol vert pour 100 litres d'eau. On se trouvera bien aussi de saupoudrer la vigne pendant la végétation avec de la chaux vive.

Tel est le traitement des principales maladies de la vigne en présence desquelles nous nous trouvons dans notre pays. Je n'ai pas parlé de l'oïdium, car il sévit assez rarement et puis parce que tout le monde connaît son traitement avec la fleur de soufre.

Il est évidemment prouvé que l'oïdium cède toujours au soufrage. Pour les cultivateurs négligents qui ne l'auraient jamais pratiqué, nous devons dire que cette opération se fait à trois reprises, à l'aide d'un soufflet. Le premier traitement se donne en mai, le second 15 jours avant la floraison et le troisième quand le raisin commence à mûrir.

Le vigneron. — Je traite mes vignes et celles qui me sont confiées exactement comme le conseille M. le docteur Rey, aussi elles se portent bien ; elles ont bonne mine et produisent abondamment. Les premières années mes voisins se moquaient de moi, maintenant ils ne rient plus.

La vendange

Le raisin lavé par la pluie a moins de qualité ; dès qu'il est mûr il faut donc profiter du beau temps pour en faire la récolte.

En le mettant dans la cuve, nous l'écrasons bien et nous le foulons ; il est bon de fouler encore pour faciliter la fermentation.

Plus le vin reste en cuve, plus il prend de couleur et de principes de conservation ; il ne faudrait cependant pas le laisser aigrir. Quand la fermentation a cessé, on le met en futaille où s'opère la dernière fermentation.

Les tonneaux doivent rester débordés quelques jours et remplis à mesure du vide.

Le vin provenant des vignes soufrées conserve un peu le goût du soufre quand la vigne est traitée tardivement. Un ou deux soutirages suffisent pour faire disparaître le mauvais goût.

Mon cher Pagès, vous nous avez déjà appris d'excellentes choses qui, je vous assure, ont tant intéressé le maître que les élèves. Votre leçon ne sera pas perdue, j'en ai pris note, car rien ne vaut l'expérience faite sur les lieux mêmes que ces enfants sont appelés à exploiter. J'aurai soin de leur répéter vos sages conseils pour qu'ils retiennent mieux, et je les mettrai moi-même en pratique pour les leur faire adopter. Il faut à tout prix ouvrir au public une mine si féconde.

(A suivre.)

J. MEULET, Instituteur public à Carluet.

INSTITUT DES BÉGUÉS DE TOULOUSE ouvre cours pour corriger les Défauts de Prononciation le 30 Mai. DOCTEUR CHERVIN, Hôtel du Midi, TOULOUSE.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 23 au 30 avril 1892

Naissances

- Girma Jeanne, Bd Gambetta, 44. Capo Lambertine, à Bégoux. Auricoste Marie, rue St-James, 14. Lérés Joséphine, Impasse Catonne, 21. Chéry Thérèse, Bd Gambetta, 34. Bry Marie, à Cabessut-haut. Amabric Albert, à St-Henri. Montaudré Adélaïde, Impasse de la Citadelle, 2. Alanou Jeanne, rue des Soubirous, 7. Desprats Yvonne, rue St-Jeames, 2. Carle Victor, rue du Pont-Neuf, 12.

Mariages

Rousseau Cyriaque, huissier, et Valet Marie.

Décès

- Berlignier Jeanne, 77 ans, cours de la Chartreuse, 12. Ayot Jean, 51 ans, rue Nationale, 34. Bras Etienne, 71 ans, à Bégoux. Ibert Jean, 61 ans, rue des Variétés, 1. Fénélon Jean, 64 ans, à Cabessut-haut. Bourdie Pierre, 62 ans, rue Nationale, 3.

Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME du 1<sup>er</sup> MAI 1892

de 4 heures à 5 heures du soir

(Allées Fénélon)

- Le Chasseur alpin (marche) Sellenick
Le Chalet (ouverture) Adam
Les jardins d'Armide (valse) Godefroy
Carmen (fantaisie) Bizet
La petite Mariée (quadrille) Lecq

Variétés

DESTRUCTION DU CHATEAU DE GOURDON EN 1619 (1)

Dans les premières années du XVII<sup>e</sup> siècle, le seigneur de Thémynes, baron de Gourdon, fut en désaccord avec les consuls et les habitants dudit Gourdon qui lui avaient intenté un procès au sujet de diverses réparations qu'il faisait faire au château de leur ville, lequel tombait en ruines.

Le seigneur de Thémynes le faisait réparer et y ajoutait des fortifications.

Les consuls cherchaient par tous les moyens possibles à empêcher ces constructions. Ils reconnaissaient bien que le baron de Gourdon pouvait faire réparer le château sur les vieilles ruines, et le mettre à même de s'y loger lui et sa famille ; mais il s'opposait à ce qu'il continuât de faire édifier en dehors des vieux fondements, des grands éperons, bastions et plateforme.

Ils prétendaient que cela lui était défendu par les ordonnances et par un arrêt rendu le 27 septembre 1607. Ils craignaient : « que ces fortifications ne rendissent le château inaccessible et imprenable, chose qui à succession de temps pourrait être contraire au service de leur maître (le roy) et au repos de toute la province pour la grande et extraordinaire forteresse dudit château et qui particulièrement priveroit les supplians de leurs anciennes franchises et libertés. »

Le procès dura jusqu'en 1614. Cette année, le 24 mai, une décision du Conseil d'Etat ordonnait ce qui suit :

« Le Roy en son conseil sans avoir esgard à l'opposition desdits habitants, a permis et permet audit seigneur de Thémynes comme baron de Gourdon de continuer et achever les bastimens de son château en ladite ville selon la forme et manière qu'ils sont commencés pour servir tant audit logement de sa personne et famille que seuretté de ladite place et ainsi qu'il est permis à ung baron et hault iusticier. Faict defences aus dits consuls et habitants de l'y troubler sur peine d'amende arbitraire et les a condempnés es despens. »

Le baron de Gourdon dut faire achever, conformément à cette décision, de réparer le château ; mais sa famille et lui ne purent s'y loger longtemps. Un événement imprévu donna satisfaction aux desirs des consuls.

Cinq ans après la perte de leur procès, durant un des troubles qui agitérent une partie du règne de Louis XIII, le marquis de Thémynes étant allé à Angoulême où Marie de Médicis s'était enfermée avec d'Epéron depuis le 22 février 1619, on le soupçonna d'avoir fait ce voyage pour s'entendre avec cette princesse et trahir la cause du roi (2). Alors le duc de Mayenne, gouverneur et lieutenant-général pour le roi en Guyenne, ordonna aux consuls et habitants de Gourdon de détruire le château de

(1) La ville de Gourdon, sous-préfecture du département du Lot, est bâtie sur une hauteur qui domine au loin le pays. Elle était jadis dominée par un château-fort dont il ne reste que quelques vestiges. Il fut détruit, il y a 272 ans, et remplacé par une esplanade d'où l'on jouit d'un magnifique coup d'œil.

(2) Si le marquis de Thémynes eut un moment la pensée d'abandonner la cause royale, il n'y persista pas car il fut tué le 4 septembre au siège de Montauban ou il combattait dans l'armée royale. Son frère mourut également pour le service du roi au siège de Monheurt, le 11 décembre 1621.

leur ville. Ils obéirent à cet ordre et l'exécutèrent avec tant d'ardeur, qu'un de leurs collègues le nommé Girles fut tué par l'explosion d'une mine à laquelle il venait de mettre le feu.

Nous possédons la copie de trois lettres que le duc de Mayenne écrivit aux Gourdonnais au sujet de la destruction de ce château. Dans la première datée du 24 avril 1619, il les prie de s'en emparer. Dans la seconde, écrite le 6 mai suivant, il leur réitère cette prière et leur ordonne de le raser et de le mettre en état de ne pouvoir plus nuire au service de sa majesté et à leur sûreté, et il leur offre l'assistance du sieur de Chaunac et s'ils en ont besoin celle de la noblesse et des habitants des pays voisins. La troisième du 4 juin, même année, est écrite au bas d'une requête que les consuls et habitants de Gourdon avaient adressée au duc de Mayenne pour le prier de les protéger contre le maréchal et le marquis de Thémynes qui les menaçaient de tirer une vengeance extraordinaire de la démolition du susdit château, tant contre eux que contre ceux qui les avaient aidés à le démolir.

Ces trois lettres du duc de Mayenne et la requête des consuls et habitants, nous ont paru très intéressantes pour l'histoire de Gourdon, et comme elles sont inédites nous allons les donner.

Cahors, le 30 décembre 1891.

LOUIS GREIL.

Lettre du duc de Mayenne aux consuls et habitants de la ville de Gourdon (24 avril 1619).

Messieurs ie croy que vous aves à présent seue comme M. le marquis de Thémynes est allé a Angoulesme et enfin tesmoigne le mauvais dessein qu'il avoit, et que le soubcon qu'on en avoit prins nestait pas sans raison. C'est pourquoy ie vous prie vous saisir et rendre maistres du chasteau de vostre ville en quelque sorte que ce soit si tost que vous aures veu la presente, et y apporter le mesme soing que vous pouvez iuger nécessaire pour vostre conservation prenés garde aussi qu'il ne se fasse de pratiques ny assemblées contre le service du roy ny vostre voisinage et croyes qu'en toutes occasions qui s'offriront pour vostre bien repos et contentement vous me treuverez tousiours prest et disposé à vous tesmoigner que ie suis Messieurs vostre tres affectionne et parfaict amy.

MAYENNE.

Du Camp de Salles ce 24 avril 1619.

Et au-dessus : à Messieurs les consuls et habitants de la ville de Gourdon.

Cachetée du cachet et armures dudit seigneur.

Lettre du duc de Mayenne aux consuls et habitants de la ville de Gourdon (6 may 1619).

Messieurs ie vous ay desia escript de vous emparer du chasteau de Gourdon et d'y travailler comme à chose qui importe au service du roy et a vostre bien et conservation. Faites le donc en toute dilligence et le rasés et mettés en estat que ne puisse plus nuire au service de sa maiesié ny a vostre seuretté et repos iescripts au sieur de Chaunac de vous y assister et s'il est besoing d'assembler la noblesse et les communautés du pais voisin et m'asseurant que vous y pourvoires promptement ie vous assurearay Messieurs que ie suis vostre tres affectionné et parfaict amy.

MAYENNE.

Du camp de Chasteau Neuf ce 6 may 1619.

Et au-dessus : à Messieurs les consuls et habitants de la ville de Gourdon.

Cachetté des armures du dit seigneur.

Requête des consuls et habitants de Gourdon à Monseigneur le duc de Mayenne et d'Aiguillon pair et grand chambellan de France. Gouverneur et lieutenant-général pour le roy en Guyenne (4 juin 1619).

Les consuls et habitants de la ville de Gourdon vous remonstrent tres humblement qu'à cause de la prise et demolition du chasteau de ladite ville pour le service du roy et vostre commandement les seigneurs mareschal et marquis de Thémynes usent de grandes et fortes menasses tant contre eux que ceux qui les ont assistés. Nestant iuste qu'ayants rendu ung bon service à sa majesté ils demeurent opprimés par la puissance desdits seigneurs comme ils se craignent s'estants deia iactés de tirer sur eux quelque vengeance extraordinaire. A ces causes plaise a vos graces les mettre soubz la protection du roy et la vostre et faire inhibitions et deffances aus dits seigneurs mareschal et marquis de leur meffaire ny mesdire en leurs persones et biens par eux ny personnes interposées à peine de rebellion et les supplians prieront dieu pour vostre grandeur prosperité et santé.

Au bas de cette supplique il y a ce qui suit :

Les supplians sont mis en la protection et sauvegarde du roy et la nostre avec deffences a toutes sortes de personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient de leur meffaire ny mesdire soubz pretexte des faits contenus en ladite requeste. Faict à bourdeaux le 4 jour de juin 1619.

HENRI DE LORRAINE.

Et plus bas : par mondit seigneur

CUGNOIS.

Scellé du seau et armures dudit seigneur en cire rouge.

Extrait des registres de la cour, de monsieur le seneschal de Quercy siège de Gourdon collationné par moy greffier soub-signé.

DANGLARS.

(Extrait du Bulletin de la Société des Études.)

Livres à crédit

Charton-Tour-du-Monde, collection complète 1860-1890, 63 volumes brochés 450 fr. au lieu de 800 fr., payable 10 fr. par mois.

Magasin d'éducation et de récréation, collection complète de l'origine à 1891 ; 54 volumes in-4°, brochés 216 fr., au lieu de 378 fr., payable 15 fr. par trimestre.

Expédition franco dans toute la France.

Librairie MALEVILLE, Libourne (Gironde).

La vérité

Coulonges (Deux-Sèvres), le 10 octobre 1891. — Tout ce que je peux vous dire au sujet de vos Pilules Suisses, c'est que tous ceux qui font usage d'une façon générale s'en trouvent très bien : moi-même pour mon usage personnel, j'en suis très satisfait. Je vous autorise volontiers à publier ces lignes, d'autant plus qu'elles sont la reproduction consciencieuse de mon appréciation on qui ne peut être incriminée d'avoir d'autre parti pris que celui de la vérité et d'autres intérêts que ceux de l'humanité.

Docteur MORILLON.

Bourse de Paris

Cours du 29 Avril 1892

RENTES

Table with 2 columns: Rente type and Price. Includes 3 0/0 perpétuel, 3 0/0 amortissable, 3 0/0 Emprunt 1891, 4 1/2 0/0 1883.

Valeurs Françaises

ACTIONS

Table with 2 columns: Action name and Price. Includes Banque de France, Crédit Foncier, Société Générale, Comptoir National d'Escompte, EST, LYON, MIDI, NORD, ORLÉANS, OUEST, GAZ, Canal de Suez, Canal de Panama, Etablissements Decauville.

OBLIGATIONS

Table with 2 columns: Obligation name and Price. Includes Lyon (fusion), EST 3 0/0, MIDI 3 0/0, NORD 3 0/0, ORLÉANS 3 0/0, OUEST 3 0/0, Sud de la France, OUEST-ALGÉRIEN, EST-ALGERIEN, CRÉDIT FONCIER, GAZ, C<sup>ie</sup> parisienne.

Valeurs Étrangères

Table with 2 columns: Foreign value name and Price. Includes Russe 4 0/0 1889, Russe 4 0/0 consolidé, Portugais 3 0/0, Portugais 4 1/2 0/0 1889, Lombards, Saragosse.

REVUE HEBDOMADAIRE

Paris, 29 avril.

Marché un peu plus agité que ces jours derniers ; cela se comprend du reste à la veille de la liquidation. On ouvre ferme puis on réagit légèrement pour reprendre en clôture.

C'est demain qu'à lieu la réponse des primes ; il est à croire que cette opération ne donnera pas lieu à un bien grand débat. Berlin est très ferme sur le bruit de la prochaine levée d'interdiction de sortie des céréales de la Russie. Vienne est plus faible.

Le 3 0/0 cote 96.80, après 96.75. Peu de variations sur les actions de nos grands établissements de crédit. Notons une légère amélioration sur la Banque de Paris à 605.

Le Suez reste comme hier à 2790. Les fonds étrangers peu offerts au début finissent fermes. L'Italien cote 89.30, après 89.25. Le principe admis d'économies sur le budget de la guerre produit bon effet.

Bonne tenue des méridionaux à 610. L'Extérieure cote 59.14. Le Portugais est plus ourd à 26.15/16. On parle de divergence de vues entre le comité français des porteurs de titres et les comités étrangers.

En Banque, la part de Soufres Romains accuse une bonne tendance.

Sur les valeurs de cuivre on suit l'impulsion que nous donne Londres. La Morena continue à faire preuve de fermeté à 119.75.

L'action des Phosphates de France finit à 562.50.

PILULES GICQUEL, la Boîte 1<sup>fr</sup>.50



CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1er itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1re classe 163 fr. 50 — 2e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10% du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1re et 2e classe réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V, n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1re et 2e classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours, notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthy (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Table with 2 columns: Distance and Price. Rows: Pour une famille de 3 personnes (25%), 4 (30%), 5 (35%), 6 ou plus (40%).

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10% du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz Salies-de-Béarn

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1re et de 20 0/0 en 2e et 3e classe sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthy (halte), Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10% du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Tarif de Chemin de fer

La Compagnie d'Orléans porte à la connaissance des intéressés que M. le Ministre des Travaux publics vient d'homologuer la proposition qu'elle lui avait soumise, de substituer dans son tarif spécial D 19, le barème E au barème C pour le transport des chiffons non dénommés et des drilles par wagons de 5.000 kilog. ou payant pour ce poids.

Application 5 avril 1892.

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à CAHORS, le 4me mercredi de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire

FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 35e année. — Sommaire du numéro du 30 avril 1892 : Ce numéro est entièrement consacré au « Salon de Peinture des Champs-Élysées ».

Gravures : Garden-Party, tableau de Jules Machard. — La Diffa, de Maurice Bompard. — Convalescence, de Henri Cain. — Les Enfants à travers les Bois, de V. Brozik. — Défense d'un Pont, de E. Berne-Bellecourt. — La Bettelée d'herbes à Frœuse, de J. F. Bouchoir. — L'Amour et Psyché, de Lionel Royer. — Entrée de Louis XI à Paris, de E. Tattégain. — Retour des Champs, de Emile Adam. — Vive la France, de G. Moreau de Tours. — Echouage par gros temps, de E. Chigot. — Le jour de Saint-Roch, de E. Debat-Ponsan. — En Alsace, de A. Dawaunt. — Les Danses françaises à travers les Ages, de Aimé Morot. — Hellali de Sanglier, de G. Busson. — Le retour du Régiment, de Julien le Blant. — La Souris, de Ch. A. Corbi-neaud. — Portrait de S. S. Léon XIII, de T. Chartran. — Bonne pêche, de Gabriel Gilbert. — Le repos en Egypte, de E. Flameng. — Le goûter sur l'herbe, de Réallier-Dumas. — Un Gueux, de G. Gérardin. — L'Auvergne, de E. Ehrmann. — Bergère lorraine, de L. Barillot. — Devant la Maternité, de A. Demarest. — Devant le Palais ducal, à Venise, de G. Clairin. — Portrait de Renan, de L. Bonnat. — Sur l'Eau, de Bramtot. — Chant du soir, de Wagrez.

Paris : Les attentats des anarchistes. — Explosion du restaurant Véry. Portrait de M. Véry, propriétaire du restaurant.

Texte : Courrier de Paris, par Pierre Véron ; Courrier des Beaux-Arts : Le Salon des Champs-Élysées, par Olivier Merson.

Ce numéro exceptionnel est vendu sans augmentation de prix : 50 centimes.

LA NATURE. — Bureaux à la librairie G. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du 30 avril : — Le chronographe Schmidt. — Le chauffage électrique. — Projections polychromes à l'aide de photographies non colorées : Léon Vidal. — L'ivoire en Afrique. — La coupole oscillante de Saint-Chamond : Georges Bétuys. — La pêches des perles en France : Daniel Bellet. — Les agrandissements successifs de la gare de Paris-Nord : L. B. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 25 avril 1892 : Ch. de Villedeuil. — Jouets scientifiques : Arthur Good.

NOUVELLES SCIENTIFIQUES

(Supplément 22 de la Nature)

La semaine. — Informations. — Boîte aux lettres. — Petites inventions. — Bibliographie.

LISEZ le MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS, qui fournit gratuitement, verbalement ou par lettre, à tous ses abonnés, les renseignements complets sur toutes les valeurs cotées ou non cotées, publie régulièrement les Listes de tous les Tirages et des Echéances de Coupons, donne une Revue détaillée de la situation financière et des informations sur les Assemblées des Actionnaires. — On s'abonne dans tous les bureaux de poste, ou à la direction : 32, rue de la Sourdière, Paris.

8 fr. par an, paraît tous les jeudis. (27 années d'existence)

Envoi gratuit d'un numéro sur demande.

LA POUPEE MODELE

Journal des petites filles

PARIS : 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS : 9 FRANCS.

La Poupée modèle, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le Journal des Demoiselles, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la Poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en rendre compte.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour la poupée que contient chaque numéro, la Poupée modèle envoie également un joujou aisé à construire : Figurines à découper et à habiller. — Cartonnages instructifs. — Musique. — Gravures de Modes d'enfants. — Décors de théâtre, petits Acteurs. — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et un timbre, à l'ordre de M. F. THERY, Directeur du Journal

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine, et sans frais, par la délicieuse farine de Santé du BARRY DE LONDRES,

LA REVALESCIÈRE

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, ptitisme, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névrose, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine et voix ; ainsi que des bronches, vessie, foye, reins, intestins, muqueuse et sang.

Pour les convalescents, c'est la nourriture par excellence, l'aliment indispensable pour réparer les forces. Extrait de 100,000 cures authentiques :

« Depuis 1864, je me suis toujours guérie de mes dyspepsies par la bonne Revalescière de Barry et me trouve très bien, quoique j'ai 73 ans passés. En février dernier je ne pouvais plus rien digérer, je me suis mise encore à la Revalescière, et en mars je mangeais de tout comme tout le monde, et rien ne me faisait mal. Mlle GAUGUEN, 16, rue Bernard-Palissy, chez les Religieuses Augustines, Tours, 2 juillet 1891. »

Le Dr Elmshie écrit : Votre Revalescière vaut son pesant d'or. Elle est le meilleur aliment pour élever les enfants, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Cette, 2 janvier 1890. La Revalescière m'a empêché de mourir, depuis dix-huit mois ; c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 50 ; 1/2 kil., 4 fr. 50 ; 1 kil., 7 fr. 75 ; 2 kil. 1/2, 17 fr. 50 ; 6 kil., 40 fr., soit environ 25 centimes le repas. 46 ans de succès ; 100,000 cures annuelles. Aussi LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 50, 4 fr. 50 et 7 fr. 75. Envoi franco contre mandat-poste. — Partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, à Paris.

Dépôt à Cahors, Vinel, droguiste.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

TABLEAU de la Marche des Trains sur la Nouvelle ligne de TOULOUSE-MONTAUBAN-BRIVE, à partir du 1er Juillet 1891.

Table with 4 main columns: Direction (Paris to Toulouse, Toulouse to Paris), Station, Train Class (1st, 2nd, 3rd), and Time. Includes stations like Paris, Brive, Cahors, Montauban, Toulouse.